



Canadian HIV/AIDS Legal Network		Réseau juridique canadien VIH/sida
--	--	---

## **PLAN DE TRAVAIL 2009-2010**

**(1<sup>er</sup> avril 2009 – 31 mars 2010)**

## Au sujet du Réseau juridique canadien VIH/sida

Fondé en 1992, le Réseau juridique canadien VIH/sida ([www.aidslaw.ca](http://www.aidslaw.ca)) est, à l'échelle mondiale, un des plus importants organismes de défense des droits et intérêts des personnes touchées par le VIH/sida. Le Réseau juridique :

- **documente et analyse** des problématiques juridiques et des enjeux liés aux droits humains qui sont importants pour les personnes et les communautés affectées par le VIH/sida;
- **informe, éduque et mobilise** les particuliers, les organismes et les communautés afin qu'ils passent à l'action par rapport à ces enjeux;
- **incite** les gouvernements à remplir leurs obligations en matière de droits humains et à mettre en œuvre des lois et des politiques fondées sur des normes juridiques et scientifiques adéquates.

### *Mission*

Le Réseau juridique canadien VIH/sida fait valoir les droits humains des personnes vivant avec le VIH/sida et vulnérables à l'épidémie, au Canada et dans le monde. Il accomplit ce travail à l'aide de recherches, d'analyse des lois et politiques, d'éducation, de défense et de promotion des droits et intérêts ainsi que de mobilisation communautaire.

### *Vision*

Un monde où les droits humains et la dignité des personnes vivant avec le VIH/sida et affectées par l'épidémie sont respectés et réalisés et où les lois et politiques favorisent les efforts de prévention du VIH ainsi que les soins, les traitements et le soutien pour les personnes vivant avec le VIH/sida.

### *Valeurs*

Le travail du Réseau juridique canadien VIH/sida est ancré dans les valeurs suivantes :

- **Prépondérance des droits de la personne** – La pleine réalisation que les droits humains des personnes vivant avec le VIH et des particuliers et collectivités particulièrement vulnérables au virus sont au cœur de la lutte contre la pandémie du VIH. Les lois et politiques sont d'importants éléments servant à définir, respecter et réaliser ces droits.
- **Accent sur les populations marginalisées** – La nature de l'épidémie mondiale du VIH exige que les problèmes qui touchent les personnes marginalisées soient au cœur de nos efforts et que nous répondions aux besoins de santé et aux besoins sociaux et économiques des personnes les plus vulnérables au VIH. Nous visons à mettre l'accent sur les problèmes des personnes les plus marginalisées.
- **Participation** – Les personnes qui vivent avec le VIH et celles qui y sont vulnérables ont le droit de participer d'une façon significative à la définition et à la mise en œuvre des politiques et programmes liés au VIH/sida. Le Réseau juridique engage tous ses moyens pour

collaborer avec les personnes les plus touchées par les problèmes qu'il analyse et par les solutions qu'il favorise. Nous sommes déterminés à mobiliser de façon significative les populations francophones et anglophones et à rendre notre travail sur les enjeux canadiens accessible dans les deux langues. Nous valorisons la collaboration informelle et les ententes formelles avec des organismes qui représentent les intérêts des personnes et communautés marginalisées comme les collectivités autochtones, les détenus, les travailleurs du sexe et les personnes qui consomment des drogues, entre autres. Nous sommes déterminés à continuer d'inciter les personnes vivant avec le VIH/sida à faire partie de notre conseil d'administration et de notre personnel.

- **Action et activisme** – Le leadership est nécessaire à l'avancement d'un programme axé sur l'action pour lutter contre l'épidémie du VIH/sida au Canada et dans le monde. Nous incitons les gouvernements à s'attaquer aux enjeux liés aux droits des personnes et des communautés qui vivent avec le VIH/sida et qui sont touchées par l'épidémie.
- **Imputabilité** – Nous rendons des comptes sur nos finances et nos activités aux personnes et aux communautés que nous desservons et aux donateurs par des mécanismes transparents, une utilisation efficace des ressources et une évaluation minutieuse de l'impact de nos efforts.
- **Responsabilité et engagement mondiaux** – Le Canada a l'obligation morale et juridique d'aider à répondre au VIH au-delà de ses frontières. L'expérience et l'expertise du Réseau juridique lui donnent une certaine responsabilité de contribuer aux efforts mondiaux visant à promouvoir les droits humains des personnes qui vivent avec le VIH ou qui y sont vulnérables. Nous avons en outre beaucoup à gagner de l'expérience d'autres pays et groupes de plaidoyer.
- **Excellence** – Notre travail porte sur des enjeux cruciaux qui ont d'importantes implications pour les personnes vivant avec le VIH/sida, les populations marginalisées ainsi que les gouvernements. Nous devons constamment fonder nos conclusions et recommandations sur de solides normes juridiques et éthiques et sur des preuves issues de recherches et d'analyses complètes et rigoureuses.

\* \* \* \* \*

## Introduction

Le travail du Réseau juridique canadien VIH/sida est organisé en cinq principaux volets d'activité :

- Recherche, élaboration de politiques et plaidoyer
- Renforcement des capacités et soutien technique
- Communications
- Planification et développement organisationnels
- Activités externes de consultation et de planification

Les activités nationales et internationales du Réseau juridique sont intégrées. Ces deux sphères sont étroitement liées et, pour la plupart, se renforcent mutuellement.

Dans chacun des cinq volets, les réalisations sont déjà considérables et peuvent servir de base à la suite des travaux. Ces activités antérieures ne sont pas décrites en détail dans le présent document, sauf dans les cas où elles présentent une pertinence directe pour une nouvelle activité. Pour plus d'information sur les réalisations et activités antérieures du Réseau juridique, veuillez consulter nos rapports annuels ([www.aidslaw.ca/rapportannuel](http://www.aidslaw.ca/rapportannuel)) et les numéros des *Nouvelles du Réseau juridique* ([www.aidslaw.ca/NRJ](http://www.aidslaw.ca/NRJ)).

En 2004-2006, le conseil d'administration et le personnel du Réseau juridique ont élaboré un plan stratégique pour 2006-2010. En 2008, ils ont révisé ce document à mi-parcours afin de cerner des changements dans l'environnement externe et dans les facteurs internes qui influencent le travail de l'organisme et d'envisager toute modification requise ou recommandée aux priorités stratégiques, pour le reste de la période d'application du plan stratégique. Quelques modifications mineures ont été apportées. Le conseil d'administration et le personnel ont également amorcé des discussions sur les orientations et priorités du Réseau juridique au-delà de 2010.

Tel que révisé, le plan stratégique actuel du Réseau juridique pour la période 2006-2010 met en relief sept domaines prioritaires pour le Réseau :

1. Les politiques sur la drogue, la réduction des préjudices et les droits des personnes qui consomment des drogues
2. Les droits humains des détenus en lien avec le VIH/sida
3. Les droits humains des travailleuses et travailleurs du sexe
4. Les droits des femmes en lien avec le VIH/sida
5. Le test de dépistage du VIH et les droits de la personne
6. Les aspects juridiques et les volets des droits humains qui touchent à l'accès aux traitements, aux soins et au soutien pour le VIH/sida
7. La criminalisation de l'exposition au VIH ou de sa transmission

Ces domaines de travail prioritaires, sélectionnés en consultation avec les membres et partenaires du Réseau juridique, ont orienté les choix d'activités signalés dans ce plan de travail. Par

nécessité, le Réseau juridique travaille en outre sur d'autres enjeux juridiques et questions de droits humains liés au VIH/sida, qui sont également décrits dans le présent document.

# ACTIVITÉS PRÉVUES EN 2009-2010

## **PREMIER VOLET : RECHERCHE, ÉLABORATION DE POLITIQUES ET PLAIDOYER**

### **1.1 Politiques sur la drogue, réduction des préjudices et droits humains des personnes qui consomment des drogues**

- Plaidoyer continu concernant la mise en œuvre de la **Stratégie nationale antidrogue** dévoilée à la fin de 2007 et marquée par l'absence du pilier de la réduction des préjudices.
- Collaboration avec d'autres intervenants au plaidoyer continu pour des **sites d'injection supervisés** au Canada – plus précisément : plaidoyer médiatique.
- Collaboration avec la toute nouvelle Safer Crack Use Coalition of Canada [Coalition pour une consommation plus sécuritaire du crack au Canada] (SCUC Canada), y compris pour ce qui est de la distribution de **trousses pour l'usage plus sécuritaire du crack**; exposés lors de congrès nationaux et internationaux; commentaires dans les médias et autres activités de plaidoyer, au besoin et si possible.
- Travail de plaidoyer continu lié aux lois proposées sur les **peines minimales obligatoires** pour des infractions liées aux drogues, y compris la présentation d'un mémoire et de témoignages au comité parlementaire et la mobilisation d'une opposition plus large à ces lois.
- Lorsque l'occasion se présentera, procéder à un plaidoyer de suivi à nos trois rapports de 2006-2007 sur les **obstacles aux mesures de réduction des préjudices** pour les personnes qui s'injectent des drogues au Canada :
  - *Interdiction d'accès : les pratiques policières et le risque de VIH pour les personnes qui consomment des drogues;*
  - *Points de friction : obstacles à l'accès aux programmes de seringues au Canada;*
  - *Coup de main : questions juridiques entourant l'assistance à l'injection dans les sites d'injection supervisés.*
- Distribuer un mémoire juridique sur le recours au droit canadien actuel pour **interdire la discrimination à l'endroit des personnes qui consomment des drogues** – non seulement celles qui ont une dépendance, mais également, du moins dans certaines circonstances, celles qui font simplement usage de drogues, qu'elles aient ou non une dépendance.
- Continuer la dissémination internationale de *Legislating for Health and Human Rights*, la **loi modèle** en huit modules du Réseau juridique sur l'usage de drogues et le VIH/sida.
- Conjointement avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), publier un rapport analytique détaillé des lois sur les drogues dans cinq pays de **l'Asie centrale et en Azerbaïdjan**, en se servant de la loi modèle du Réseau juridique comme balise pour définir des réformes souhaitables. Ce rapport mettra en relief des domaines de réforme du droit et des politiques qui permettront de répondre plus efficacement à l'épidémie de VIH parmi les personnes qui consomment des drogues et qui sont incarcérées.
- À l'aide de la loi modèle et des résultats du projet de l'ONUDC mis en place par les six pays, contribuer à des **efforts nationaux de réforme du droit** dans des pays

sélectionnés, en collaboration avec des militants locaux et des responsables des politiques, afin de favoriser les droits humains des personnes qui consomment des drogues et de renforcer les services de prévention, de soins, de traitements et de soutien pour le VIH à leur intention. Les pays seront sélectionnés en consultation avec des ONG partenaires, lorsque des occasions se présenteront ou seront créées (p. ex., en Asie centrale, à déterminer après la fin du projet régional de l'ONU/DC).

- Préparer trois **mémoires** – qui seront publiés en anglais et en russe – **sur des enjeux clés liés à la réduction des préjudices et aux droits humains des personnes qui consomment des drogues** (p. ex., enregistrement des personnes qui consomment des drogues et suivi des conséquences; dépistage involontaire de l'utilisation de drogues; décriminalisation de la possession de petites quantités; etc.). Ces documents décriront les fondements scientifiques et juridiques de réformes précises dans les systèmes judiciaires des pays de l'ancienne Union soviétique. Ils décriront en outre la façon d'appuyer le travail de plaidoyer.
- Effectuer un travail d'exploration en vue de lancer ou d'appuyer, dans un pays de l'ancienne Union soviétique, **une instance judiciaire** visant à promouvoir l'accès à des services de réduction des préjudices et d'autres services de santé, ou à d'autres droits humains, pour les personnes qui consomment des drogues (p. ex. mémoire d'intervention ou de soutien avec des arguments juridiques internationaux/comparatifs et autres documents pertinents).
- En collaboration avec des ONG partenaires locales, préparer pour chaque pays des **soumissions au processus d'Examen périodique universel** du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies.
- Effectuer un suivi, lorsque cela est justifié et faisable, auprès des instances et des mécanismes pertinents de l'ONU (p. ex., OMS, ONUSIDA, ONU/DC, etc.), quant aux recommandations formulées dans *Dependent on Rights*, notre rapport sur l'**application de normes en matière de droits humains dans les traitements de la toxicomanie**. Cela comprendra des recommandations à l'OMS/ONU/DC quant à des principes pour le traitement de la toxicomanie.
- Disséminer, lorsque cela est approprié, une étude de cas sur l'**impact régional des politiques prohibitionnistes des Nations Unies et de la Russie en matière de drogues** pour l'Asie centrale. Ce document illustrera les implications négatives d'une telle approche juridique/politique à la santé publique et aux droits de la personne, en particulier pour ce qui est du VIH/sida. Le rapport fait partie d'une collection de documents publiés par l'Open Society Institute (OSI) pour orienter le processus des Nations Unies – qui dure toute l'année – de révision des politiques mondiales de contrôle des drogues.
- En collaboration avec l'OSI, documenter et publier un rapport appliquant des normes de droits humains au traitement des personnes qui consomment des drogues dans certains pays; signaler que cela équivaut à de la **torture ou à un traitement ou châtement cruel, inhumain ou dégradant** qui contrevient au droit international des droits de la personne; et impliquer les instances pertinentes de l'ONU, notamment des mécanismes de droits humains, dans la réponse à cet enjeu auprès des pays concernés.
- Lors de la conférence sur la réduction des préjudices, qui aura lieu à Bangkok en 2009, lancer deux nouvelles ressources en thaï et en anglais, en vue de promouvoir la réduction des préjudices et les droits humains des personnes qui consomment des drogues en

Thaïlande. La première est une série de **feuilles d'information sur la réduction des préjudices** préparées sur mesure pour des lecteurs thaïlandais (société civile, chercheurs et activistes en santé et décideurs). La deuxième ressource est un **rapport de recherche sur le système juridique thaïlandais de traitement obligatoire de la toxicomanie**; le rapport cerne des réformes nécessaires.

- Finaliser un **manuel de formation en russe sur le droit, les droits humains, le VIH et les politiques sur les drogues** (en mettant l'accent sur le traitement de substitution aux opiacés), dont l'ébauche est déjà utilisée par des fournisseurs de services et des militants en Russie; ces documents seront également partagés avec des militants russophones dans d'autres pays.
- En collaboration avec l'OSI, fournir **une analyse et un soutien technique** aux militants pour les droits humains qui œuvrent à la réforme des politiques sur les drogues dans des pays de l'ex-URSS (p. ex., Russie, Azerbaïdjan, Géorgie). Cela comprend une analyse des politiques, lois et règlements fédéraux et régionaux sur les drogues et de leur impact sur la santé et les droits humains; et des analyses juridiques d'enjeux spécifiques (p. ex., tenue d'essais cliniques sur la buprénorphine).
- Mettre en relief des enjeux de droits humains liés aux politiques sur les drogues et à la réduction des préjudices par le biais d'exposés et d'ateliers dans le cadre de diverses **tribunes internationales**, en 2009-2010.
- Contribuer, à titre de membre de **l'équipe de recherche**, à une étude que mènent actuellement des chercheurs de l'Université du Nouveau-Brunswick, en collaboration avec un nombre d'organismes communautaires dans les provinces atlantiques, en vue d'examiner des façons de faire participer davantage les personnes qui consomment des drogues dans le travail de ces organismes de réponse au VIH/sida, en particulier dans les centres plus petits ou moins urbains.

## 1.2 Droits humains des détenus en lien avec le VIH/sida

- En collaboration avec le Réseau d'action et de soutien des prisonniers et prisonnières vivant avec le sida (PASAN), effectuer un suivi auprès de responsables des politiques, de groupes de détenus et d'organismes de première ligne à propos des actions recommandées dans *Temps dur*, un rapport de recherche d'envergure nationale examinant la situation des politiques et programmes de prévention du VIH et du virus de l'hépatite C dans les prisons du Canada. Le rapport est publié conjointement par PASAN et le Réseau juridique.
- Engagement continu auprès du **Comité de consultation communautaire du SCC** relativement à divers enjeux liés au VIH dans les prisons – ce qui consistera probablement en un partage d'information avec des occasions ponctuelles de changements progressifs aux politiques et programmes, par le SCC, dans les limites de la législation et des contraintes politiques actuelles.
- Publier un document analysant les obligations légales des systèmes carcéraux, en vertu du droit canadien et international, de mettre en œuvre des **programmes de seringues dans les prisons**, avec un plaidoyer continu et des commentaires connexes dans les médias.
- Réaliser un projet en collaboration avec des organismes nationaux et locaux de défense des droits des détenus, afin de recueillir des **déclarations de détenus et d'anciens**

**détenus** sur les activités à risque pour le VIH et l'accès aux mesures de prévention pour le VIH dans les prisons canadiennes. Ces témoignages personnels seront combinés à des données et à des arguments de droits humains favorables aux programmes de seringues dans les prisons, dans un rapport qui sera disséminé à l'échelle du Canada à la suite d'un lancement national à grande visibilité en collaboration avec des organismes partenaires clés. Le lancement sera accompagné d'une stratégie médiatique qui accordera une place privilégiée aux personnes qui ont subi les effets du refus du Canada de mettre en œuvre cette mesure de prévention du VIH dans les prisons.

- *Si les ressources le permettent*, préparer un article pour publication dans un périodique international examiné par les pairs, qui inclura une **critique de la décision dans l'affaire *Shelley v. U.K.*** (Cour européenne des droits de l'homme, janvier 2008), dans laquelle le Réseau juridique est intervenu conjointement avec l'Irish Penal Reform Trust pour défendre le droit d'accès des détenus à du matériel d'injection stérile.
- Assistance technique continue, appuyée par l'Open Society Institute (OSI), à des responsables des politiques et à des militants dans **l'expansion de la réduction des préjudices et de l'accès aux antirétroviraux dans des prisons de l'Ukraine, de la Géorgie et de l'Azerbaïdjan**. Les activités incluront des rencontres avec des décideurs; des séances de formation; l'appui à la mise en œuvre de cadres juridiques, au besoin; et l'aide à l'élaboration de plans d'expansion et à la surveillance et l'évaluation. De plus, le Réseau juridique publiera un bref document sur l'expérience d'introduction de programmes de seringues dans des prisons de la Moldavie, pour publication et dissémination à grande échelle à titre d'exemple de pratique exemplaire, de même qu'un bref document de lignes directrices liées aux pratiques exemplaires sur la provision d'antirétroviraux aux détenus.

### 1.3 Droits humains des travailleuses et travailleurs du sexe en lien avec le VIH/sida

- Lorsque cela est approprié, et selon le potentiel d'utilité, poursuivre la collaboration avec des groupes de travailleuses et travailleurs du sexe, notamment Stella (Montréal) et Maggie's (Toronto), dans le plaidoyer auprès de députés concernant des **amendements aux dispositions du Code criminel sur la prostitution**, comme suite à notre analyse du rapport final du Sous-comité des Communes sur les lois sur le racolage (décembre 2006).
- Suivre **l'affaire judiciaire** intentée pour faire abroger certains des éléments les plus préjudiciables du droit pénal en lien avec le travail sexuel; diffuser des énoncés et documents de fond aux médias; répondre aux questions des médias; et intervenir dans des causes en appel, lorsque cela est approprié et faisable.
- *Si les ressources le permettent*, publier un **article dans un périodique de droit** décrivant des arguments de santé publique et de droits humains pour la réforme du Code criminel afin d'abroger les dispositions actuelles qui criminalisent les travailleuses et travailleurs du sexe et leur métier, à titre d'appui indirect aux actions en justice.
- Participation continue au **groupe de travail international** sur les droits des travailleuses et travailleurs du sexe et les politiques de l'ONU.

### 1.4 Droits des femmes en lien avec le VIH/sida

- À la lumière de deux consultations auprès de groupes de femmes et d'organismes africains de lutte au VIH sur l'**ébauche de lois** abordant des préoccupations liées aux droits des femmes en lien avec le VIH/sida, publier une vaste ressource novatrice de modules juridiques touchant la violence domestique, la violence sexuelle, le mariage et le divorce et les droits de propriété (notamment le droit à l'héritage).
- Implication continue auprès d'**agences de l'ONU** (p. ex., ONUSIDA, PNUD, UNIFEM, FAO, ONUDC), relativement à des initiatives de réforme législative pour faire progresser les droits des femmes.
- Collaborer avec des ONG partenaires sur une **réforme des lois et politiques nationales** dans un ou deux pays de l'Afrique subsaharienne, à l'aide de l'ébauche de loi modèle. Le travail est déjà commencé et se poursuivra en 2009-2010, avec le Botswana Network on Ethics, Law and HIV/AIDS (BONELA), pour exhorter à la mise en œuvre de réformes législatives sur la violence domestique, en utilisant l'ébauche de loi modèle dans le cadre d'un plaidoyer national visant à réduire la vulnérabilité des femmes aux violations des droits humains et au VIH. Nous avons cerné des occasions de collaboration avec d'autres partenaires sur des activités comme le lobbying et les actions favorables à une réforme judiciaire, et nous cherchons actuellement du financement.
- Participation continue à la coalition du **Plan d'action intégral** sur le VIH et les femmes au Canada, notamment par un effort continu pour mettre en relief des questions juridiques et des enjeux de droits humains pertinents.
- **Intégration d'une analyse sexospécifique** et des préoccupations propres aux femmes qui vivent avec le VIH ou qui y sont vulnérables dans d'autres activités de recherche, d'analyse et de plaidoyer du Réseau juridique (p. ex., préoccupations propres aux femmes détenues; l'impact sexospécifique des politiques et approches relatives au test de dépistage du VIH, en particulier durant la grossesse et dans le cadre d'un dépistage de routine avec option de refus; la criminalisation de l'exposition au VIH et de sa transmission; la réforme des lois sur le travail sexuel; et les enjeux de droits humains touchant les femmes qui consomment des drogues).

## 1.5 Test de dépistage du VIH et droits humains

- Poursuivre notre engagement auprès de responsables des politiques fédérales et provinciales (notamment par le biais du Groupe de travail fédéral/provincial/territorial sur le test du VIH), lorsque cela est approprié et faisable, dans le cadre d'un mécanisme anticipé de **mise à jour des orientations de politiques nationales sur le test du VIH** et mobiliser des membres de la collectivité et d'autres intervenants communautaires en vue de pousser les gouvernements à adopter un nouveau cadre politique national qui respecte, protège et favorise les droits de la personne.
- *Au besoin et selon les ressources disponibles*, répondre aux lois et règlements provinciaux qui autoriseraient le **dépistage obligatoire du VIH** et d'autres maladies dans certains cas d'exposition professionnelle et non professionnelle – ce qui pourrait inclure la dissémination de documents existants du Réseau juridique sur le sujet (p. ex., *Force excessive* et *Le dépistage obligatoire du VIH : questions et réponses*), la soumission de mémoires officiels à des comités législatifs, un soutien technique à des organismes locaux, et un plaidoyer médiatique.

## 1.6 Droits humains et soins, traitements et soutien pour le VIH/sida

- De pair avec d'autres membres du Groupe pour l'accès mondial aux traitements (GAMT), poursuivre les activités de plaidoyer pour la **réforme du Régime canadien d'accès aux médicaments (RCAM)** en vue de favoriser l'exportation de médicaments génériques – notamment, collaborer avec des députés sur l'élaboration de lois (projets S-232 et C-393) à partir des amendements recommandés dans *Rectifier le Régime*, un mémoire soumis au Parlement par le Réseau juridique en 2007.
- Continuer le **plaidoyer médiatique** et répondre aux questions des médias.
- Préparer et disséminer des **misés à jour et des avis courriel**, au besoin, dans la démarche visant à favoriser la réforme du Régime.
- Publier un **dossier** dans la *Revue VIH/sida, droit et politiques*, analysant les développements liés au RCAM et les réformes requises.
- Collaborer avec d'autres membres du GAMT à la mise à jour et au plaidoyer pour l'application du **Programme d'action en quatre points** dans la réponse du Canada à l'épidémie mondiale du VIH/sida – non seulement en réformant le RCAM, mais également en respectant les promesses d'aide publique au développement, en augmentant l'appui au développement de vaccins et de microbicides ainsi qu'au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme; en renforçant les systèmes publics de soins de santé; et en annulant la dette de certains pays afin de débloquer des ressources dans le secteur de la santé.

## 1.7 Criminalisation de l'exposition au VIH ou de sa transmission

- **Surveiller les développements** liés à l'exposition au VIH et à sa transmission, dans le droit pénal canadien, et fournir un soutien technique à des avocats qui représentent des personnes faisant l'objet de telles poursuites, lorsque cela est approprié et faisable.
- **Intervenir** dans un nombre (à déterminer) de procédures pénales devant les cours d'appel provinciales pour présenter des arguments visant à exclure les poursuites pour non-divulgence du statut de séropositivité dans des cas d'utilisation de condoms ou des circonstances semblables de risque réduit de transmission (p. ex., cas de charge virale indétectables).
- Élaborer et publier, en anglais et en français, une **trousse de ressources pour les avocats de la défense** – avant tout canadiens – qui représentent des personnes vivant avec le VIH/sida et qui sont poursuivies au criminel pour non-divulgence alléguée. En collaboration avec l'ONG parisienne AIDES, publier une version internationale de cette trousse de ressources, également en français et en anglais, à l'intention d'un public international plus large.
- Au besoin, **mettre à jour les ressources brèves existantes** produites par le Réseau juridique (p. ex., feuilles d'information, mémoire sur l'utilisation des condoms et la responsabilité criminelle) à l'intention des organismes de services liés au sida et d'autres fournisseurs de services.
- Publier un court article écrit conjointement par le personnel du Réseau juridique sur la question particulière de la **criminalisation de la transmission ou de l'exposition du VIH de mère à enfant**.

- Offrir un nombre limité de **présentations et d'ateliers** sur le sujet.
- Poursuivre la collaboration avec d'autres chercheurs sur le premier **projet de recherche** au Canada qui recueille des données qualitatives et quantitatives sur l'impact sur les personnes vivant avec le VIH de poursuites criminelles liées à l'exposition au VIH ou à sa transmission.
- Contribuer à un projet dirigé par le Réseau mondial des personnes vivant avec le VIH/sida (GNP+) qui vise à produire et maintenir un **aperçu mondial** des lois pénales et des poursuites touchant l'exposition au VIH ou sa transmission. Cette contribution pourrait comprendre siéger dans le comité consultatif de l'organisation.
- Continuer de répondre de manière sélective aux **questions des médias** sur des affaires liées à la criminalisation. Finaliser le matériel interne destiné aux chercheurs et aux employés des communications du Réseau juridique pour la réponse aux questions des médias.

### 1.8 *Revue VIH/sida, droit et politiques*

- Si nous obtenons des fonds nous permettant de continuer de publier la *Revue VIH/sida, droit et politiques*, la publication phare du Réseau juridique et le seul périodique bilingue en son genre au monde, produire **trois numéros imprimés et électroniques** en 2009-2010 (dont un numéro avec un supplément spécial contenant un compte rendu du 1<sup>er</sup> Symposium annuel sur le VIH, le droit et les droits de la personne et un numéro spécial produit conjointement avec AIDES et contenant des articles de fond sur des enjeux clés et sur les nouveautés dans plusieurs pays de la Francophonie. Les publications doivent être distribuées à grande échelle dans des organisations et des pays francophones.
- Poursuivre la **collaboration** avec ONUSIDA, l'OSI et le Comité du sida de l'American Bar Association dans la production de divers numéros, lorsque cela est approprié, et dans leur dissémination à un lectorat international et à des professionnels du droit (ainsi qu'à de potentiels bailleurs de fonds) aux États-Unis.
- Introduire la **révision par les pairs** d'articles de fond dans la *Revue*, en demandant aux membres du comité éditorial de contribuer.

### 1.9 **Immigration et VIH/sida**

- Mettre à jour, au besoin, le **document de questions-réponses** du Réseau juridique sur les politiques relatives au VIH/sida et à l'immigration au Canada, et répondre aux questions continues de renseignements de personnes qui vivent avec le VIH et d'organismes de services liés au sida et à d'autres questions sur le sujet.

### 1.10 **VIH et droits des personnes handicapées**

- Publier un article dans le *Journal of the International AIDS Society* sur les possibilités d'utiliser la *Convention relative aux droits des personnes handicapées* des Nations Unies pour promouvoir la protection des droits humains des personnes vivant avec le VIH/sida. L'article s'inspirera d'un document de travail préparé conjointement par le Réseau

juridique, le Groupe de travail canadien sur le VIH et la réinsertion sociale et la Coalition interagence sida et développement (CISD).

### 1.11 VIH/sida et droits des personnes GLBT

- Poursuivre la collaboration avec ARC International sur le plaidoyer à Genève auprès du **Conseil des droits de l'homme des Nations Unies** et d'organismes connexes des Nations Unies pour la reconnaissance et le renforcement – en vertu du droit international – des droits des personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles et transgenres (GLBT), y compris les volets connexes des droits des personnes GLBT.

## **DEUXIÈME VOLET : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET SOUTIEN TECHNIQUE**

### 2.1 Renforcement des capacités des organismes de lutte contre le VIH/sida au Canada relativement aux enjeux juridiques

Le Réseau juridique poursuivra diverses activités visant à accroître la capacité des organismes communautaires et des individus de réagir à des questions pressantes relatives au droit, à l'éthique et aux droits de la personne dans le domaine du VIH/sida, au Canada. Cela implique :

- répondre à une vaste gamme de **requêtes de personnes vivant avec le VIH et d'organismes de première ligne** en matière d'analyse juridique et d'analyse des droits humains ou de soutien technique sur des questions liées au VIH/sida;
- maintenir un **serveur de liste** afin de favoriser l'échange d'information entre membres du Réseau juridique et autres intervenants dont le travail ou les intérêts concernent les questions juridiques, éthiques et relatives aux droits de la personne dans le domaine du VIH/sida, au Canada;
- maintenir et mettre à jour le **centre de documentation** du Réseau juridique, rendre sa base de données accessible sur le site Internet du Réseau juridique et par le biais du portail CONNECT ([www.hivinfovih.ca/fr/Index.aspx](http://www.hivinfovih.ca/fr/Index.aspx)), et répondre aux demandes de ressources;
- organiser des **ateliers de perfectionnement des compétences** en tant que volet du 1<sup>er</sup> Symposium annuel sur le VIH, le droit et les droits de la personne, qui aura lieu avant l'Assemblée générale annuelle du Réseau juridique (juin 2009);
- donner quatre **ateliers pour organismes de première ligne**, dans différentes régions de l'Ontario, sur des enjeux clés auxquels font face les personnes vivant avec le VIH et les fournisseurs de services de première ligne;
- lancer une **base de données de références d'avocats** disponibles pour fournir des conseils et services juridiques à des personnes vivant avec le VIH et des organismes de lutte contre le VIH/sida, lorsque ces services ne sont pas déjà offerts par des sources existantes ou connues (en commençant par l'Ontario, puis en élargissant l'initiative à l'échelle du pays au cours des prochaines années), et entreprendre le recrutement continu

d'avocats devant faire partie de cette base de données.

- offrir des ateliers à l'intention des organismes de première ligne sur un nombre de questions juridiques liées au VIH, dans le cadre de conférences et rencontres pertinentes.

## 2.2 Renforcement des capacités des professionnels du droit au Canada relativement au VIH/sida

- Accueillir quatre étudiants en droit dans le cadre de **stages**, dont certains seront en partenariat avec les facultés de droit de l'Université McGill et de l'Université de Toronto.
- Présenter occasionnellement des **exposés** dans des facultés de droit et d'autres programmes universitaires, sur invitation.
- Continuer de **distribuer des ressources aux professionnels du droit et aux établissements du domaine**, à l'échelle du pays – bibliothèques de droit, professeurs et maîtres de conférence en droit qui intègrent le VIH/sida dans leurs cours, étudiants dans ce domaine et avocat-e-s.
- Si on obtient l'engagement des établissements d'**éducation judiciaire** pertinents, contribuer à la formation des procureurs de la Couronne et des juges sur des enjeux liés au VIH/sida et aux droits humains, notamment la stigmatisation et la discrimination, la criminalisation de l'exposition au VIH ou de sa transmission, etc.
- Tenir le 1<sup>er</sup> Symposium annuel sur le VIH, le droit et les droits de la personne (juin 2009), qui comprendra une conférence publique sur la criminalisation de la transmission du VIH offerte par le juge Edwin Cameron de la Cour constitutionnelle de l'Afrique du Sud, ainsi qu'une réception qui rassemblera des sommités de la magistrature et du barreau afin de discuter du rôle du droit, des avocats et du judiciaire dans la réponse au VIH/sida.
- Organiser et offrir deux **séminaires pour les avocats** (dans deux différentes régions de l'Ontario) sur le VIH/sida et les enjeux juridiques associés.

## 2.3 Soutien technique à des organismes à l'étranger

Certaines des activités décrites ci-dessus impliquent la provision d'un soutien technique à des organismes de différents pays. Outre ces activités, nous mènerons plusieurs autres projets :

- Si le Réseau juridique et l'Open Society Institute (et probablement d'autres partenaires et contributeurs) sont intéressés et si le financement le permet, ils organiseront conjointement la 2<sup>e</sup> **Zone de réseautage pour les droits humains** dans le cadre du **Congrès SIDA 2010** (Vienne, 18-23 juillet 2010), une zone dont la programmation et les activités connexes relèveront considérablement le profil des enjeux de droits humains liés au VIH/sida (notamment auprès des médias présents) et contribueront à placer les droits humains au cœur de la réponse à l'épidémie.
- Lancer et promouvoir à l'échelle mondiale l'outil **AIDS and Law Exchange** (AIDSLEX, [www.aidslex.org/french/Home-Page/Default.aspx](http://www.aidslex.org/french/Home-Page/Default.aspx)), une ressource en ligne à l'intention des décideurs et des militants pour les droits de la personne. Ce site Web multilingue (anglais, français, espagnol et russe, initialement) sera géré continuellement dès son lancement (prévu à la mi-2009). Il inclura une **base de données interrogeable** contenant des documents du monde entier sur les enjeux juridiques et les questions de droits

humains liés au VIH/sida; une fonction d'**ajout de contenu par les usagers**, pour enrichir le bassin de ressources; une fonction de **recherche d'information et d'expertise** des quatre coins du monde sur les enjeux juridiques et questions de droits humains liés au VIH/sida; et des **discussions en ligne** sur des sujets clés. En 2009-2010, outre l'ajout continu de ressources à la base de données et l'hébergement de discussions en ligne, on entreprendra des activités de promotion et d'évaluation, et le site Web sera élargi ou amélioré selon la rétroaction des usagers. Si les fonds le permettent, on rajoutera au site des ressources et des outils de navigation en arabe et en mandarin.

## **TROISIÈME VOLET : COMMUNICATIONS**

Le Réseau juridique poursuivra diverses activités pour assurer un échange actif d'information et de ressources afin d'atteindre ses buts et objectifs, et pour bâtir un solide profil public en ce qui a trait aux questions juridiques et liées aux droits de la personne soulevées par le VIH/sida dans les médias et dans d'autres forums publics. Afin d'atteindre ces objectifs, nous poursuivrons les activités régulières suivantes :

- revisiter le concept et l'avenir de *Nouvelles du Réseau juridique* (distribué aux membres, aux bailleurs de fonds et à d'autres intervenants pour faire état des développements dans notre travail), et en rediriger le contenu vers un nouveau bulletin intitulé *HIV Policy Watch* qui sera un outil clé dans le travail de relations gouvernementales du Réseau juridique. Cet outil visera à éduquer et influencer les législateurs et décideurs gouvernementaux afin qu'ils adoptent des politiques publiques humaines et respectueuses des droits de la personne;
- transmettre des **misés à jour et des dépêches d'action urgente par courriel** aux membres et à d'autres intervenants, au besoin;
- effectuer des **envois** ciblés de ressources aux membres et à d'autres intervenants;
- maintenir et améliorer le **site Web** du Réseau juridique ([www.aidslaw.ca](http://www.aidslaw.ca)), notamment en rehaussant l'accès à des documents en russe et dans d'autres langues, au besoin et si possible;
- entretenir des **relations médiatiques et publiques proactives** (p. ex., communiqués et conférence de presse, entrevues auprès de divers médias);
- publier des **commentaires** dans des médias de masse et spécialisés (p. ex., périodiques de droit) et des périodiques examinés par les pairs, dans des domaines pertinents, pour faire avancer les droits humains des personnes qui vivent avec le VIH ou qui y sont vulnérables; et
- produire un **rapport annuel** sur nos activités.

## **QUATRIÈME VOLET : PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNELS**

### **4.1 Gouvernance**

Le conseil d'administration et le personnel du Réseau juridique continueront, en 2009-2010, d'assurer la saine gouvernance des activités et des finances de l'organisme, notamment par les activités suivantes :

- élaboration et mise en œuvre d'un **plan de travail annuel du conseil d'administration**;
- organisation de quatre **réunions du conseil d'administration** (deux en personne et deux par conférence téléphonique);
- organisation de **réunions des comités du conseil**, y compris le comité exécutif et d'autres comités, au besoin;
- organisation de l'**Assemblée générale annuelle (AGA) et d'activités connexes**, notamment la mise en œuvre d'un mécanisme de bourses pour aider des particuliers à participer à l'AGA et à ses événements satellites; et production de matériel pour les participants à l'AGA;
- suite de l'élaboration du **manuel des politiques et procédures** du Réseau juridique, au besoin;
- réalisation d'une campagne annuelle de **recrutement et de renouvellement de l'adhésion**; et
- mise à jour régulière de la **liste des membres et autres contacts** du Réseau juridique, au Canada et dans le monde.

## 4.2 Planification stratégique

Au début de 2008, le conseil d'administration et le personnel ont amorcé un examen du plan stratégique 2006-2010 puis ont cerné quelques changements à la lumière des développements externes et internes. Ils ont également commencé à discuter des **priorités et orientations stratégiques du Réseau juridique au-delà de 2010** – un mécanisme qui s'est poursuivi en 2008-2009 et se terminera en 2009-2010, et qui inclura des occasions de participation pour les membres, notamment une **consultation à l'AGA 2009**, tout comme à l'AGA 2008 (Toronto, 2009).

## 4.3 Suivi et évaluation

La plupart des activités de suivi et d'évaluation sont basées sur des documents relevant de chaque projet, où sont précisés les critères d'évaluation servant à mesurer les activités. Des exigences d'évaluation rehaussées, parmi nos bailleurs de fonds, feront en sorte que les communautés que nous desservons pourraient être appelées à participer plus souvent qu'auparavant à l'évaluation du travail du Réseau juridique.

## 4.4 Collecte de fonds

- Le Réseau juridique continue d'accorder la priorité à la **diversification de son bassin de financement**. Entre 2006 et 2009, il a fait d'importants progrès dans l'augmentation des fonds provenant de fondations. En 2009-2010, il continuera d'explorer de nouvelles occasions de financement pour son travail national et international, tout en reconnaissant

que la récession mondiale qui a commencé en 2008 présentera probablement de nouveaux défis sur ce front pendant un certain temps. Nous consacrerons des efforts significatifs à la recherche de sources de financement pour notre travail au Canada, puisque nous prévoyons qu'il sera de plus en plus difficile d'obtenir des fonds de l'Initiative fédérale de lutte contre le VIH/sida au Canada pour les éléments centraux de notre mandat qui touchent au renforcement de la prévention, des soins, des traitements et du soutien pour le VIH/sida au Canada, dans une optique de droits humains.

- Nous lancerons un nouveau **Cercle des directeurs honorifiques**, un groupe d'alliés et de partisans respectés qui offrira des conseils et une assistance au Réseau juridique dans ses efforts visant à accroître et diversifier son financement, en particulier pour son travail de plaidoyer en droits de la personne.

## **CINQUIÈME VOLET : ACTIVITÉS EXTERNES DE CONSULTATION ET DE PLANIFICATION**

Des employé-e-s du Réseau juridique continueront de siéger dans de nombreux comités et groupes de référence, au Canada et à l'échelle internationale, notamment :

- le Groupe pour l'accès mondial aux traitements (GAMT), une coalition d'organismes de la société civile canadienne qui effectuent conjointement du travail de plaidoyer en vue d'assurer l'accès – dans les pays en développement – à des services de prévention, de traitements, de soins et de soutien liés au VIH/sida et à d'autres aspects des droits humains, conformément aux normes de santé les plus élevées;
- le Groupe consultatif sur le VIH/sida et les questions internationales, une tribune réunissant des organismes de la société civile et divers ministères/agences du gouvernement fédéral responsables de la réponse canadienne à l'épidémie mondiale;
- le Plan d'action intégral sur le VIH et les femmes au Canada;
- l'Ontario Working Group on Criminal Law and HIV Exposure [Groupe de travail ontarien sur le droit pénal et l'exposition au VIH], qui réunit des organismes de services liés au sida et d'autres intervenants autour du thème de la criminalisation de l'exposition au VIH ou de sa transmission;
- le Conseil canadien de surveillance et d'accès aux traitements;
- le Comité de consultation communautaire sur le VIH dans les prisons fédérales du Service correctionnel du Canada;
- le comité éditorial de la *Botswana Review on Ethics, Law and HIV/AIDS*;
- le Groupe de référence de l'étude sur les lieux supervisés pour la consommation de drogues, dans le cadre de la Stratégie torontoise sur la drogue;
- le comité consultatif d'un projet du GNP+ visant à produire et maintenir un aperçu mondial des lois et affaires pénales concernant l'exposition au VIH et sa transmission.

- ### -

